



Favières

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE FAVIERES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL Du 29 AVRIL 2014 A 19H30

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril, à dix neuf heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, Mmes FACQUEZ Candie, RICHARD Isabelle, BOUTARD Nicole
Absente excusée : Mr BINARD LAURENT Loic qui a donné pouvoir à Monsieur PERISSET Gael, Mr GARBE Laurent,
Formant la majorité des membres en exercice.
Madame RICHARD Isabelle a été élue secrétaire de séance.
De quoi nous avons rédigé le présent procès verbal.

ORDRE DU JOUR.

- Budget primitif 2014
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- Délibérations rattachées au vote du budget primitif (contributions aux syndicats, subventions,...) ;
- questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la présente séance du Conseil Municipal.

Approbation du Procès verbal du 18/04/2014

Une observation : Pour le tarif de la salle polyvalente : location gratuite pour évènement « spécial » : Préciser que c'est une seule fois par habitation et retirer les points de suspension
Ensuite approuvé. Signatures du registre

1- Budget primitif 2014

Monsieur le Maire remercie la secrétaire pour le temps passé et le travail effectué pour l'élaboration du budget et donne la parole à Monsieur Delétoille qui va exposer le budget

- *Budget primitif.*

Section de fonctionnement.

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 485 139.00 €

Dépenses

- Charges à caractère général : 213 775.50 €
- Charges de personnel : 114 900.00 €
- Autres charges de gestion courante : 56 750.00 €
- Intérêts des emprunts : 1 411.00 €
- Charges exceptionnelles : 1 900.00 €
- Amortissements : 5 862.00 €
- Virement à la section d'investissement : 90 540.50 €

Recettes.

- Produits service et domaine : 20 500.00 €
- Impôts et taxes : 101 822.00 €
- Dotations et participations : 106 930.00 €
- Autres produits de gestion courante : 13 000.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 242 187.00 €

- *Contribution de la Commune aux différents syndicats.*

- SIVOS du canton de RUE : 1500.00 €
- S.M. Baie de Somme Grand Littoral Picard : 2522.00 €
- Le montant de la contribution au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Marquenterre s'élève à 24 890.05 €, pour l'année 2014. Cette contribution sera recouvrée sous forme d'impôts.

- *Subventions.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association de Valloires : 785.00 €
- SPA Buigny St Maclou : 293,88 €
- ADAPEI « Les Papillons Blancs » : 150,00 €
- Croix Rouge : 300,00 €
- « La Prévention Routière » : 40,00 €
- Préfiguration PNR Picardie Maritime : 300,00 €
- Restos du cœur : 300.00 €

Section d'investissement.

Dépenses.

- Documents d'urbanisme : 3 000.00 €
- Réseaux de voirie : 70 000.00 €
- Mobilier urbain : 10 000.00 €
- Achat véhicule communal : 12 325.50 €
- Achat ordinateur : 1 500.00 €
- Emprunts : 22 178.00 €
- Subvention d'équipement versée : 10 000.00 €
- installations générales : 4 426.00 €
- Solde d'exécution reporté : 91 858.00 €
- Restes à réaliser : 5 000.00 €

Recettes.

- Dotations fonds divers et réserves : 104858.00 €
- autres subventions : 20 761.00 €
- virement de la section de fonctionnement : 90 540.00 €
- amortissements : 5 862.00 €
- opérations patrimoniales : 4 426.00 €
- Restes à réaliser 2013 : 3 000.00 €

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 230 287.50 €

- *Vote.*

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Abstention : 00

Le budget primitif 2014 est adopté tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Delétoille précise que la Commission des finances s'est réunie pour comprendre le fonctionnement d'un budget communal et remercie la secrétaire pour son aide apporté à l'élaboration du budget et pour les précisions apportées à l'exposé de ce jour.

Madame Boutard précise que la Commune est très peu endettée et que la gestion est « saine ».

2- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer, en 2014, les taux 2013 des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7,32 % ;
- Foncier bâti : 12,82 % ;
- Foncier non bâti : 23,47 % .

Vote :

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09 Abstention : 00

3- Tableau des effectifs des emplois permanents à temps non complet.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEPARTEMENT DE LA SOMME – ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE – CANTON DE RUE

77, RUE DE L'ÉGLISE 80120 FAVIERES – TEL : 03.22.27.00.93 – FAX : 03.22.27.13.81

SITE INTERNET : <http://perso.wanadoo.fr/favieres-baie-de-somme/>

E-MAIL : MAIRIE-DE-FAVIERES@wanadoo.fr

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Direction	Rédacteur	1, à raison de 24 h hebdomadaires
Services techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1, à raison de 20 h hebdomadaires

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Questions diverses :

- Monsieur Perisset informe l'assemblée que la Commission d'appels d'offres s'est réunie et a choisi l'entreprise « Prestagri » pour le fauchage des accotements communaux
- Madame Richard a élaboré un compte rendu de la Commission du Cimetière. Certains points sont déjà en cours de rectification, notamment un arrêté a été pris pour la sécurité des personnes suite à la possibilité de chutes d'ardoises. Le couvreur sera présent le Mardi 06 mai à 18 h.
Une réserve d'eau sera installée au fond du cimetière
Un deuxième portail sera installé à la place de la barrière « battante »
Il faudra voir la procédure pour les reprises de tombes
Voir si l'«ossuaire est officialisé ou pas
Prévoir de nouveaux emplacements
- Monsieur Taeck informe l'assemblée qu'il a reçu la visite de personnes de la sécurité civile de la préfecture d'Amiens. Ils sont venus apporter des documents de prévention concernant le risque d'inondation marine. Ces documents seront distribués à la population.
- Monsieur Taeck a rencontré Monsieur Horville Pierre. Ce dernier aimerait reprendre la gestion de l'association « un nouveau souffle » et a demandé quelles étaient les positions de la mairie vis-à-vis des associations.
- Monsieur Taeck demande qu'un courrier soit envoyé au propriétaire du terrain derrière le Calvaire Rue Mondaine pour la haie. Monsieur Bethouart répond qu'il va voir avec Monsieur Dovergne Bernard pour l'entretien.
- Monsieur Taeck informe l'assemblée que la salle polyvalente « disjoncte » de temps en temps. Il va faire appel à un électricien pour résoudre le problème.
- En vue des élections européennes le 25 mai prochain, il est demandé aux conseillers de se positionner pour le tour des permanences.
- Madame Boutard demande que soit ouvert un compte dans une librairie sur Abbeville pour les fournitures de la bibliothèque (Avant le compte était ouvert dans une librairie d'Amiens).
- Monsieur Deletoille propose d'organiser le 13 juillet au soir un bal populaire avec le Comité des fêtes. Madame Facquez propose de prendre les enfants du 07 au 11 juillet pour animations et notamment décoration et déguisement pour le 13 juillet.
- Monsieur Bethouart aimerait que soient organisés des jeux traditionnels le 14 juillet matin pour les enfants.

- Monsieur Delétoille informe l'assemblée que la commune devra prendre un contrat d'hébergement du site internet avec une interface simple. Il va rencontrer une personne pour mettre à jour le site. Monsieur Tack précise qu'il peut contacter Madame Delaby à l'Office du tourisme du Crotoy.
- Permanences du secrétariat de la Mairie : La secrétaire (afin de garder un peu de temps libre pour sa famille) propose de laisser la permanence du mardi 18h à 19h30 et propose le samedi matin de 08h30 à 10 heures. Le vendredi de 18h à 19h30 ce serait une permanence des élus.
Les membres du Conseil acceptent cette proposition. Cela sera mis en place à partir du 17 mai 2014. Une information sera transmise aux habitants.
- La secrétaire demande qu'un document soit réalisé pour la population avec les nouveaux horaires de permanence du secrétariat de la mairie, les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que des conseils relatifs aux visites de certains commerciaux qui peuvent être « insistants ». Monsieur Delétoille va réaliser le document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire, Guy TAECK

Les documents concernant l'ordre du jour sont consultables en mairie aux heures de permanence.